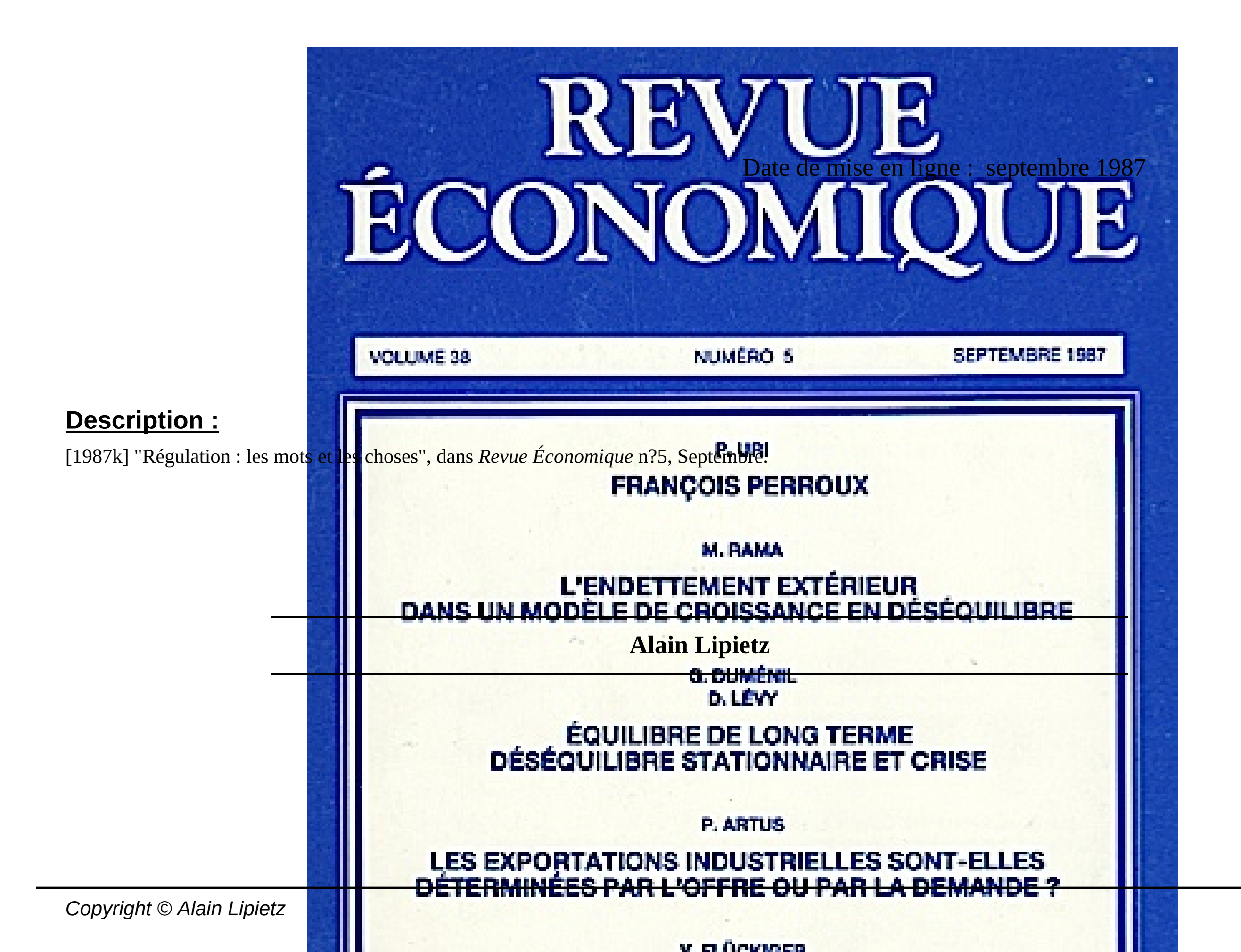
Note de lecture

Régulation : les mots et les choses

- Économiste, auteur - Méthodes et concepts -



Date de mise en ligne : septembre 1987

Description :

[1987k] "Régulation : les mots et les choses", dans *Revue Économique* n?5, Septembre.

Alain Lipietz

[1987k] "Régulation : les mots et les choses", dans *Revue Économique* n?5, Septembre.

A propos de La théorie de la régulation : une approche critique de Robert Boyer.

Si je ne craignais d'encourir les foudres des éditeurs, je donnerais ce très ferme conseil à tous les enseignants d'économie : faire photocopier le second chapitre de ce livre (« La régulation : mode d'emploi (concepts et méthode) »), et le distribuer aux étudiants. Nous disposons enfin là, sous la plume de l'un des « pères fondateurs » d'une école, de la « boîte à outils » permettant aux amateurs, non seulement de saisir en quelques pages « qu'est-ce que ces gens fabriquent, de quoi parlent-ils ? », mais encore, si le c ?ur leur en dit, de s'y mettre eux-mêmes. Rares sont les créateurs (et même chez Marx, Keynes, et les autres) qui ont pris le temps de dire ce qu'ils faisaient, comment ils le faisaient, et donc (c'est cela l'essentiel) donné aux autres les moyens de les *imiter* sans les recopier.

Souci fondamental, il est vrai, pour une école qui enseigne avant tout « la variabilité dans le temps et l'espace des dynamiques économiques et sociales ». En appelant à la « fécondation réciproque entre histoire et théories économiques » (j'ajouterais : et géographie, et sociologie...), en appelant à « forger un ensemble hiérarchisé de concepts intermédiaires » (occasion d'énoncer sous une forme canonique les concepts les plus usuels de l'école de la régulation : régime d'accumulation, mode de régulation, etc.), en indiquant comment distinguer « différents niveaux et types de crise », en proposant enfin un protocole scientifique (« Comment mettre en Suvre cette construction ? »), l'économiste du CEPREMAP offre un précieux cadeau à toutes celles et ceux qui, en France comme à l'étranger [1], sont las de citer les résultats pour en venir aux procédures de recherche. Il était temps ! Car comme le remarque malicieusement Robert Boyer, proposant une seconde loi de Gresham, « les mauvaises citations chassent les bonnes recherches ».

Alors ? Vademecum d'une doctrine parvenue à maturité, que ce petit livre ? Il s'en faut de beaucoup, et heureusement. Le titre est, à cet égard, assez trompeur. On parlait jusqu'ici (plus justement, me semble-t-il) d'« approches en termes de régulation », voire « d'école de la régulation » (c'est-à-dire : les aficionados de ces approches). Parler de « théorie » signifierait que les « approches » ont enfin produit un résultat « achevé pour l'essentiel ». Il n'en est rien, et si, comme le montre l'auteur, la moisson est riche et les reproches assez peu fondés (l'excellent chapitre III répond sur ce point à des critiques aussi variées que Mingat, Salmon, Wolfelsperger, Kolm, Galibert, Pisani...), les fondements restent mal assurés, des problèmes pointés depuis dix ans mal résolus, les derniers développements de la réalité à peine éclairés. Coups de projecteurs dans une caverne d'Ali-Baba, les travaux en termes de régulation n'ont pas l'ordonnance de jardin à la française que l'auteur cherche à leur donner dans le chapitre II (mais, je le répète, ce faisant, il fait Suvre plus qu'utile !). Lui-même d'ailleurs ne se prive pas, dans le dernier chapitre (« Pour une seconde génération de travaux »), de désigner une partie du capharnaüm restant à défricher.

Il le fait, cela va sans dire, avec les goûts qui lui sont propres, et qui ne sauraient donc engager les autres jardiniers. Car les limites éditoriales (le nombre de pages accordé par l'éditeur) et la subjectivité bien légitime de l'auteur laisseront sans doute un sentiment d'insatisfaction à celles et ceux qui s'étaient déjà intéressés aux charmes et chausse-trapes des approches en termes de régulation. Qu'il me soit permis d'exprimer ici la subjectivité d'un autre informateur indigène.

D'OÙ VENONS-NOUS, OÙ ALLONS-NOUS ?

Autant le chapitre II paraîtra une synthèse acceptable pour le spécialiste et une introduction claire pour le néophyte, autant les chapitres premier (« Crise économique, regain des recherches théoriques ») et dernier, bourrés de

références à des travaux souvent peu connus en deçà du troisième cycle, surprendront le « débutant » et feront tiquer les avertis. Pour ces derniers (ceux qui connaissent les textes évoqués), le contraste apparaîtra flagrant entre, d'une part, l'extrême rigueur de l'énoncé des démarcations initiales (d'avec la définition de la régulation en général chez Canguilhem, de la régulation économique chez G. Destanne de Bernis), le dédain envers la pensée analogique (les emprunts à la théorie des systèmes, à R. Thom, à J. Prigogine) et, d'autre part, l'extrême éclectisme des propositions finales. Certes, des chercheurs aussi importants qu'Akerloff, Bowles, Foley, Lazonick, Piore, Sabel ou L. Taylor, se posent des problèmes « analogues » à ceux des régulationnistes. Certes, la confrontation, voire le transfert des schèmes intellectuels et des résultats, ne peuvent qu'être mutuellement enrichissants. Mais ni plus ni moins qu'avec les « exclus ». Quand on note par ailleurs, au fil des pages, qu'il est indifférent de fonder la valeur sur la socialisation des travaux privés à la Marx ou sur la rivalité mimétique à la Girard (Lipietz [1983], versus Aglietta et Orléan [1982]), mais qu'en revanche parler de « fordisme périphérique », c'est « mettre sens dessus dessous toute la construction de la régulation », on tend à se demander si l'on a affaire à la Carte du Tendre d'un Homo Academicus (au sens de P. Bourdieu) ou à la généalogie d'une théorie véritablement en construction.

Risquons une interprétation favorable. Faute de place, l'auteur aurait sacrifié *l'histoire critique* des approches en termes de régulation, en conséquence il n'aurait pu exhiber le *principe d'accumulation théorique* qui les guidait : quelles questions étaient posées ? Quelles réponses apportées ? Quelles impasses, quels blocages ? Où en est-on ? Que proposer maintenant conformément à cette même approche ?

Je serai ici tout à fait subjectif. Il me semble que la question de la régulation a été posée au milieu des années 1970 parce que la crise du capitalisme soulignait alors le blocage des approches, pourtant riches, en termes de *reproduction* qui dominaient auparavant. Encore plus brutalement : les régulationnistes sont les fils rebelles des althussériens. Ils en gardent certains traits essentiels : la société comme un tissu de rapports sociaux, noués à des niveaux relativement autonomes (production/circulation/institutions, etc.), se surdéterminant les uns les autres, parfois en configuration de crise. Mais, aux structuralo-marxistes qui répétaient le mot de Marx « la Société n'est pas composée d'individus », ils répondent :

« Certes, ce n'est pas la "composition" des passions individuelles qui structure la société. Mais les structures sociales sont quand même portées par des individus, qui, agissant en sujets pris dans des antagonismes, risquent en permanence par leurs actions de bousculer les rapports établis. Il ne suffit donc pas d'analyser ex-post les rapports stabilisés, en particulier les régularités économiques. Il faut comprendre comment ils sont intériorisés, et leur antagonisme latent régulé de manière institutionnelle ? jusqu'à ce que l'accumulation des divergences entre les logiques partielles aboutisse à la crise de l'ensemble. »

Dès l'origine, la notion de régulation, « dépassant » (au sens hégélien) celle de reproduction, faisait donc couple avec celle de crise (« la crise, c'est quand la régulation ne marche plus »). Et par conséquent, *à l'origine,* elle était lestée d'un biais fonctionnaliste (« la régulation sert à empêcher la crise dans la reproduction des tendances lourdes des structures fondamentales »). Significativement, elle figure au singulier dans le titre du livre fondateur de Michel Aglietta [1976] : dans la première édition, il existe plusieurs régimes pour le capitalisme (plusieurs façons stables, historiquement réalisées, de surmonter ses contradictions sur une période prolongée), mais la régulation apparaît comme un principe unique de retour à des conditions saines d'accumulation : le Gimini Criquet du capitalisme en quelque sorte.

Il faudra les travaux du CEPREMAP [1977] pour que soit mise en lumière la variété des *modes* de régulation (ensemble des habitus et des formes institutionnelles concourant à la reproduction) et que s'ouvre corrélativement la bataille contre le fonctionnalisme à l'intérieur du régulationnisme [2]. D'où les polémiques contre l'usage par De Bernis de la définition de Canguilhem, reprise par R. Boyer dans le livre sous revue.

Polémique dépassée ? Pas vraiment, mais l'histoire ne s'arrête pas là. Si R. Boyer revendique cet héritage (« La

filiation marxiste conduit à privilégier une définition structurale et holiste », p. 23) et souligne comme il sied le péril fonctionnaliste-finaliste, il laisse ouverte, nous l'avons vu, la « question des fondements », reconnaissant légitime l'individualisme méthodologique repris à Girard par Aglietta et Orléan. Certes, l'individu girardien à une vocation innée au social, puisqu'il se définit à travers l'autre, en imitation ou rivalité. Vieille idée à la base de la philosophie politique de Spinoza [3] , mais qui ne suffit nullement à rendre compte de la structuration ni du contenu des rivalités, sauf dans des jeux aériens, montés (presque) pour ça, comme la spéculation.

Bref, l'école de la régulation court aujourd'hui le risque de « passer de l'autre côté de la selle », malgré les résistances de celles et ceux de ses chercheurs qui s'agrippent à la lourdeur des structures, à la détermination contraignante de la production matérielle. Dans sa recherche éperdue d'une théorie capable de rendre compte de la formation de « moules sociaux », de rapports suffisamment intériorisés et/ou explicitement régulés, à l'heure où la *réalité* hésite elle-même entre de multiples voies, toute idée lui semble aujourd'hui bonne à prendre : d'où l'éclectisme de ses pistes de recherches.

Reste qu'en cours de route, nous avons exploré, presque ressassé, au moins un cas : le modèle de développement de l'après-guerre, dit « fordisme ». Or nos propres succès dans ce domaine nous ont conduit (de par une troisième loi de Gresham qu'on pourrait énoncer : « les mégaconcepts chassent les problèmes amusants ») à abandonner, de manière fort dommageable pour la suite, toute une série de sous-chantiers. Examinons-en quelques-uns.

LE VERTIGE DE LA COMPLEXITÉ

Soulignons d'abord une difficulté que les régulationnistes partagent avec les « grands classiques », d'Adam Smith à Keynes en passant par Marx. Convaincus que tout est affaire de surdétermination, interaction entre les rapports qui tissent la réalité, ils ne peuvent se satisfaire de l'attitude, hélas trop répandue dans le « main-stream » économique, qui consiste à poser « une économie à deux biens avec un continuum d'agents... » pour produire des théorèmes mathématiques abusivement assimilés à des résultats économiques. Partant du réel, ils risquent des constructions intellectuelles pour ordonner au moins une partie de sa texture foisonnante. D'où le dilemme : se dissoudre dans la complexité astructurée du réel concret, ou bien hypostasier des concepts fermés. Seule issue ; toujours plus de précision dans les concepts, donc toujours plus de concepts à articuler. Telle est la logique de tout « principe d'accumulation » réaliste. Avec le risque de l'inutilité, qu'illustre fort bien la dernière entreprise althussérienne de ce genre, *La société* de Robert Fossaert : la mode change, le monde aussi, le lecteur se lasse avant que le Grand Livre soit achevé.

Reste que le panorama (nécessairement schématique) de R. Boyer laisse de côté un certain nombre d'acquis, de pistes amorcées, dont l'approfondissement serait sans doute aussi utile que les nouvelles perspectives ouvertes au chapitre quatrième et dernier. Corrélativement, même les précieux chapitres II et III se ressentent de leur côté « standard », au sens où le premier modèle de grammaire générative de Chomsky est « standard », donc par construction dépassé.

Nous avons déjà noté que, dès 1977, est affirmée la nécessaire distinction entre « mode de régulation » et « régime d'accumulation », et leur relative autonomie [4]. Mais dans le livre sous revue, l'auteur n'accorde pas d'autonomie, à l'intérieur du concept de « régime », au sous-concept de « type d'évolution de l'organisation de la production » (p.46). Pourtant, dès la fin des années 1970 (avec A. Friedman, R. Linhart, etc) et surtout dans les années 1980, avec les études sur la flexibilité des équipements (sur laquelle Piore et Sabel [1984] portent un diagnostic sans doute excessif), s'impose l'étude de la dynamique de « paradigmes industriels » extrêmement différents, et relativement autonomes par rapport aux régimes d'accumulations.

Aujourd'hui (par exemple chez Glyn et al. [1987]) on hésite d'autant moins à distinguer, dans un « modèle de développement » (comme le fordisme), les trois aspects autonomes que sont la forme d'organisation du travail, le régime macro-économique, et le mode de régulation, que l'exploration prospective des futurs « modèles » fait apparaître des combinaisons variées de ces trois aspects.

Plus grave encore. Que l'on parle de modèle ou de régime, on a de plus en plus conscience de l'impossibilité de résumer la dynamique concrète d'une réalité empirique (par exemple la France d'après-guerre) à la logique d'un seul modèle ou régime. R. Boyer signale bien, au départ, la nécessité de distinguer les « modes de production purs » (par exemple : petite production marchande et capitalisme) et leur « articulation » au sein d'une formation sociale. Mais c'est pour passer aussitôt à l'analyse de « régimes purs » pour des modes de production purs : implicitement, c'est le régime dominant du mode dominant, caractéristique de la dynamique propre de l'objet concret étudié. Sont ainsi oubliés :

- l'analyse (sous les trois aspects) du modèle de développement des modes de production dominés ;
- l'analyse (au moins en termes de régime d'accumulation et de mode de régulation) des articulations entre les différents modes de production.

Cette problématique, qui était en fait à J'origine du projet de la *Fresque historique du système productif* de l'INSEE et de quelques autres travaux [5]1, fut par la suite complètement recouverte par l'impérialisme du modèle fordien. Or ce modèle ne peut rendre compte *d'aucune* réalité concrète (puisqu'elles sont toutes complexes). Ainsi, l'analyse économétrique d'H. Bertrand [1979] sur la France de J'après-guerre distingue *deux* régimes : de 1950 à 1967, un régime de traverse (construction d'un fordisme autocentré avec intégration rapide des branches « archaïques »), puis, de 1968 à la crise, un fordisme accompli mais miné par son internationalisation croissante.

Certains choisissent donc de distinguer le *régime concret* d'ensemble d'une formation économico-sociale considérée, et, d'autre part, les « logiques » ou « composantes » ou « modes d'accumulation » (Lafont, Leborgne, Lipietz [1980], Andreff [1982]), concepts de régime abstraits, types idéaux. On peut ainsi distinguer par exemple, dans la croissance française d'après-guerre, la « logique endogène » de l'automobile et la « logique exogène » du bâtiment (qui, quoique en symbiose avec le régime fordiste, n'a vraiment pas grand-chose de fordiste).

Mais alors, c'est quoi, le fordisme ? Il faut, me semble-t-il, se résoudre à distinguer « le » régime type (caractérisé par la fameuse boucle : investissement-produc-tivité/intensincation-hausse des salaires-élargissement de la demande-hausse des profits) et « des » fordismes concrets, combinaisons de ceci avec d'autres logiques, propres au mode de production capitaliste, ou à d'autres encore, ou à leur articulation, mais où le théoricien (et lui seul !) choisit de mettre en valeur la domination de la logique fordiste.

A quelle échelle d'ailleurs cette domination ? Troisième chantier à peine dégrossi, sur lequelle R. Boyer glisse étonnement. Ni dans la définition des « cadres sociaux généraux », ni dans celles des « régimes », ni dans celles des « formes institutionnelles », aucune délimitation spatiale n'est précisée. Puis apparaît brutalement les « modalités d'insertion internationale », découverte quasi empirique et contingente de la pluralité des nations. Il est alors facile à l'auteur de « dépasser l'opposition quelque peu manichéenne entre économie fermée et économie ouverte » : il ne l'a jamais posée dans ses termes conceptuels.

En réalité, les études fondatrices de « l'école » ont porté sur une économie très fermée (les Etats-Unis), puis sur un pays « moyen » (la France). La convergence des résultats nous a trop vite conduit à nous satisfaire de modèles qui permettaient de « faire abstraction de l'extérieur », sans trop approfondir des problèmes essentiels tels que :

- Un régime peut-il exister nationalement sans une configuration mondiale adéquate ?
-

- Un mode de régulation suppose-t-il une institution étatique (souveraine ou hégémonique) ?
- Peut-on dès lors parler de « mode de régulation international » ?
- Et même tout simplement de « régime » international ? Ne vaut-il mieux pas parler de « configuration (mondiale) de régimes (nationaux) » ? etc.

C'est à ce genre de questions que travaillent actuellement des équipes plus ou moins proches (CEREM, CEPII, CEPREMAP). Mais le blanc conceptuel reste patent : si l'on admet qu'il faut donner la « priorité aux causes internes », selon un vieux principe commun à la dialectique et à la théorie des systèmes, comment justifier la priorité à cet « intérieur » particulier qu'est la nation, par rapport au continent ou à la région, par exemple ? Pour ce faire, je suggère (Lipietz [1985b]) qu'il faut en revenir au « père fondateur » de la plupart de ces concepts, y compris du nom du « fordisme » : Antonio Gramsci et sa notion de « bloc hégémonique ».

Ainsi, l'école de la régulation reste avant tout un chantier de questionnements plutôt qu'un corps de réponses. Ce en quoi d'ailleurs elle est un « programme de recherche progressiste » au sens de Lakatos. En occultant cette réalité (souci pédagogique ? contrainte éditoriale ? ou déjà volonté d'affirmer une orthodoxie ?), R. Boyer court le risque de figer en définitions académiques des concepts *par nature* provisoires, voire même de suggérer l'autonomie des réponses par rapport aux questions (telle l'étude mathématique du fordisme abstrait). Évolution caractéristique des programmes « matures » en voie de décadence. Plus pernicieusement, s'insinue l'idée que les réponses déjà données (en termes de concepts) aux questions naguères soulevées dans des analyses concrètes sont devenus des objets réels, quoique idéels, pierres de touche pour d'autres réalités empiriques, voire lits de Procuste pour les analyses concrètes. Examinons sur un point particulier les conséquences dommageables de ce « réalisme du concept ».

LE TEST DES MARGES

Comme toujours, c'est « aux marges », dans l'atypique, que se révèlent la typicité des situations typiques et la robustesse de l'adéquation des théories. R. Boyer le montre lumineusement dans le cas des crises, ces « marges » des périodes de développement. Mais il se montre plus mal à l'aise dans les marges géographiques, aux limites de l'« aire stratégique » (selon les termes de J. Mistral) du modèle fordiste. Pour ces marges, et au-delà de ces marges, une seule solution selon l'auteur : se débrouiller avec la méthode, et faire fi des résultats obtenus dans les « économies dominantes ». Dieu merci, les chercheurs concernés n'avaient pas attendu ce sage conseil : la *troisième* étude concrète de longue période utilisant l'approche en termes de régulation fut celle d'Ominami [1980] sur le Chili ! Mais faut-il à jamais en rester à cette dichotomie passablement manichéenne entre, d'une part, les « vrais » fordismes, avec leur vraie crise du fordisme, et les économies « exotiques », n'ayant rien à voir ? Et faut-il surtout abandonner toute réflexion sur *l'articulation,* le rapport entre processus d'accumulation au Nord et au Sud ? Tels sont malheureusement les rails dans lesquels nous enferme le « programme de recherche » du chapitre IV.

Pourtant, quelques ouvrages ont tenté d'aller plus loin. Remettant en cause l'étanchéité entre « économies dominantes » et « exotiques », Ominami [1986] et Lipietz [1985c, 1986a] n'ont pas hésité à identifier des types de « régimes tayloriens » dans le Sud, et ont tenter de repérer des composantes de régimes Nord-Sud, remettant par là en cause les articulations traditionnelles en termes de « centre » et de « périphérie », sans oublier pour autant les oppositions et complémentarités... ni les marges, l'entre-deux.

C'est justement sur le concept de « fordisme périphérique », concept avancé dans mes deux contributions citées, à propos de quelques aspects de l'industrialisation dans certains pays du Sud, que R. Boyer proclame l'anathème. Dans le réquisitoire (p. 111), on retrouve la trace de plusieurs des faiblesses de son livre pointées plus haut.

Parler de « fordisme périphérique », nous dit R. Boyer, « c'est confondre les supports techniques du fordisme (la chaîne de montage) avec ses caractéristiques économiques et sociales ». Pourtant, la chaîne n'est pas une pure technique, pas plus que le fordisme n'est que « le bouclage sur un même espace des normes de production et de consommation ». Passons sur ces détails, en notant ici l'apparition de la notion de « même espace » qui, quoique n'ayant jamais, on l'a vu, été clarifiée dans le livre, va tout de même entraîner le rejet et du nom, et du concept de « fordisme périphérique » : « Il y a contradiction dans les termes si l'on vise un désynchronisme marqué entre la division internationale du travail et celle de la consommation ».

Voilà bien les ravages du « réalisme du concept » ! Le « fordisme » n'est pas une réalité cachée derrière certaines manifestations concrètes que l'on pourrait comparer à un « fordisme-étalon » déposé au pavillon des Poids et Mesures. C'est un concept qui vise à saisir certains aspects de certaines réalités pour en proposer une logique. Plus exactement, « fordisme » n'est qu'un *nom* qui désigne ce concept, en jouant sur le caractère évocateur du nom d'Henry Ford, dont certaines pratiques, certains écrits, anticipaient sur ce que nous appelons « fordisme ». Évocation d'ailleurs assez trompeuse : la réalité économique des pays capitalistes avancés de l'après-guerre diffère sensiblement de ce que préconisait H. Ford. S'attachant à *d'autres* réalités, on peut y déceler une logique qui nourrit quelque rapport avec ce qu'on a appelé fordisme, mais qui par d'autres aspects rappelle contradictoirement les conceptualisations en termes de « périphérie ». On peut critiquer les *conceptuali8ations* que je donne de ces réalités. Quant au choix du *nom* pour désigner le concept, c'est, à la limite, une question de goût [6], sur laquelle le vieux Socrate appelait Cratyle à l'indulgence :

« *Socrate :* La rectitude d'un nom, déclarons-nous, réside en ceci, qu'elle devra faire connaître quelle est la nature de la chose. Cette formule, faut-il que nous la déclarions acceptable ? ? *Cratyle* : Mon avis est absolument, Socrate, qu'elle est tout à fait acceptable (...) ? *Socr.* : Il y aurait à coup sûr de quoi rire de la situation où les noms mettraient les choses dont ces noms sont les noms, s'ils devaient en tout point leur être semblables. Ils deviendraient tous en effet, je pense, des doubles, et d'aucun d'eux il n'y aurait moyen de dire lequel de ces doubles est la chose elle-même, et lequel est son nom ? *? Crat.* : C'est la vérité. ? *Socr.* : Eh bien alors ! mon bon, permets sans crainte au nom d'être établi, bien celui-ci mal celui-là et ne le contrains pas à avoir toutes les lettres qu'il faudrait pour qu'il fût intégralement tel qu'est la chose dont il est le nom ! (...) Ce qui n'empêchera pas du tout la chose d'être nommée, ni d'être objet de discours, pour autant que nom et discours contiendront *l'esquisse*de ce dont il se trouve qu'on parle (...) Aussi souvent en effet qu'ils contiendront cette esquisse, même si l'appropriation n'est pas totale, du moins la chose aura-t-elle été exprimée par le langage : bien, dans le cas où tout y est, mal dans le cas où c'est une minorité ? » [7].

Je n'ai nullement l'intention de redéfinir ici « l'esquisse » que j'ai déjà explicitée dans les deux contributions citées. Pour s'en tenir à la méthode, il faut bien se résoudre à admettre, dans la *réalité* de certaines économies « exotiques », le « désynchronisme » dénoncé par R. Boyer : raison pour laquelle je ne parle pas de « fordisme tout court ». J'en profite simplement pour rappeler que le « synchronisme » du fordisme-étalon n'a jamais vraiment existé, ni en France, ni en Allemagne, ni en Italie, ni au Japon ; il a sans doute existé aux États-Unis, mais le mode de régulation n'y a jamais atteint la forme typique du « fordisme ». Il en est du fordisme comme de la Rose chez Eco et de la Fleur chez Mallarmé : c'est « l'absente de tous les bouquets ». Encore une fois, les concepts ne sont que des coups de projecteur que *nous* projetons sur la réalité : ils écrasent certaines aspérités, et laissent dans le noir des pans entiers du réel.

R. Boyer n'ignore évidemment pas qu'il existe du réel « hors champ ». Mais, pour lui, « qualifier le Brésil de fordisme périphérique revient à passer sous silence »... tout ce qui, au Brésil, n'est pas du fordisme périphérique ! On retrouve ici le manque signalé plus haut : l'absence de distinction entre les « composantes » ou « logiques » abstraites (fordisme et fordisme périphériques en sont deux différentes) et l'articulation concrète entre plusieurs logiques dans l'analyse d'une réalité concrète. Refusant (légitimement !) de ne voir, dans le Brésil, que du fordisme, il refuse aussi d'y voir « un » fordisme périphérique, et même de reconnaître, au sein du Brésil, la fameuse boucle fordienne « productivité-salaire », pourtant assez nette, à partir de 1974 et jusqu'à la crise financière, quand on s'intéresse aux

seules classes sociales liées au secteur industriel fordien, y compris les ouvriers (Coriat et Saboia [1987]). Malheureusement pour elle, pour les autres, et pour le Brésil, cette fraction sociale en lutte pour la codification du rapport social fordien est submergée dansla masse des autres rapports sociaux (encore plus défavorables) de ce « modèleréduitdelapériphérieéclatée »(Lipietz [1986a]) qu'est le Brésil.

Quant à l'idée qu'avec le concept de fordisme périphérique est forgée « une variante tout aussi mécaniste de la théorie de la dépendance, qui, sous-estimant la dynamique sociale interne, en fait la simple projection d'un régime d'accumulation à l'échelle internationale », que l'auteur se rassure : la critique latino-américaine a su y lire exactement l'inverse. Sans oublier pour autant le caractère tout particulièrement relatif, dans le cas des pays... disons quand même le mot, « périphériques », de la dichotomie entre « l'interne » et « l'international », dichotomie que R. Boyer refuse lui aussi (on l'a vu), mais en des termes trop vagues pour être quelque peu opératoires.

Que le lecteur ne s'abuse : cette amicale critique d'un paragraphe maladroit n'ôte rien à la valeur du livre et de son noyau central (les chapitres II et III). Elle vise simplement à souligner, à propos d'un domaine où j'ai souvent l'occasion de dialoguer avec des chercheurs a priori étrangers à la problématique de la régulation, que les nécessaires simplifications adoptées (avec une sûreté et une efficacité remarquables) dans l'exposé kérigmatique de ces chapitres centraux doivent être prises pour ce qu'elles sont : des simplifications. Comme introduction à un niveau de complexité supérieur, elles sont indispensables. Figées en dogme, en « théorie de la régulation », elles montrent très vite leurs insuffisances.

POUR CONCLURE

On me permettra quelques remarques finales sur un aspect qui me tient à cSur dans l'apport de la démarche « régulationniste » et qui n'est que trop implicitement esquissé dans le livre de Robert Boyer. Il s'agit du radical changement de perspective apporté à la compréhension de ce qu'est le « mode de production capitaliste ». Dans sa « hiérarchie des notions intermédiaires », R. Boyer part, très justement, des « modes de production », « formes spécifiques de relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles r6quises pour la vie des hommes en société ». Puis viennent les « régimes d'accumulation », les « formes institutionnelles », les « modes de régulation », etc.

L'importance des niveaux de rang 2 et plus n'échappera à personne : ils déterminent profondément les conditions de vie tant matérielles que démocratiques au sein des sociétés, sans pour autant remettre en cause nécessairement la nature fondamentale du « mode de production ». Se complexifie d'autant la distinction entre « réforme » et « révolution » (autre dichotomie fameuse). Ainsi s'introduisent (ou se trouvent une base théorique) les notions, « intermédiaires » en un autre sens, de « compromis institutionalisés », « innovations sociales qui font époque », « réformes radicales ». Avec les approches en termes de régulation, c'est une autre conception du « changement » qui s'insinue, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire. Le « capitalisme » devient une sorte de métasystème, plus large dans sa portée historique, plus malléable dans ses réalités concrètes. Mais sur l'audace nécessaire et les possibles enlisements qu'impliquent ses métamorphoses, d'autres ouvrages régulationnistes ont déjà contribué [8].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGLIETTA M. [1976], *Régulation et crises du capitalisme,* Paris, Calmann-Lévy. AGLIETTA M., BRENDER A. [1984], Métamorphoses de la société salariale, Paris, Calmann-Lévy .

AGLIETTA M., ORLÉAN A. [1982], *La violence de la monnaie,* Paris, PUF.

ANDREFF W. [1982], « Régime d'accumulation et insertion des nations dans l'économie mondiale » in REIFFERS, éd., *Economie et finance internationale,* Paris, Dunod.

BALIBAR E. [1985], *Spinoza et la politique,* Paris, PUF.

BERTRAND H. [1979], « Le régime central d'accumulation de l'après-guerre et sa crise », *Critiques de l'économie politique,* 7-8, avril.

CEPREMAP [1977], *Approches de l'inflation : L'exemple français*, rapport au CORDES par Benassy J.-P., Boyer R., Gelpi R. M., Lipietz A., Mistral J., Munoz J., Ominami C., Paris, miméo.

CORIAT B., SABOIA J. [1987], « Régime d'accumulation et rapport salarial au Brésil : un processus de fordisation forcée et contrariée », *Cahiers du GERTTD,* 8701, miméo.

GLYN A., HUGUES A., LIPIETZ A., SINGH A. [1987], *The rise and fall of the Golden Age*,Oxford UP/United Nations Univ. (à paraître).

LAFONT J., LEBORGNE D., LIPIETZ A. [1980], « Redéploiement industriel et espace économique. Une étude intersectorielle comparative », rapport à la DATAR, publié dans *Travaux et recherches de prospective,* n? 85, La Documentation française.

LIPIETZ A. [1977], *Le capital et son espace*., (édit. augm. 1983), Paris, Maspero.

LIPIETZ A. [1979], *Crise et inflation : pourquoi ?* Paris, Maspero.

LIPIETZ A. [1984], *L'audace ou l'enlisement*, Paris, La Découverte.

LIPIETZ A. [1985a], « Réflexion autour d'une fable », *Couverture* CEPREMAP n? 8530, Paris.

LIPIETZ A. [1985b], « Le national et le régional : quelle autonomie face à la crise capitaliste mondiale ? », intervention au colloque *Spatial Structures and Social Process,* Lesbos, Août. *Couverture Orange* CEPREMAP n? 8521, Paris.

LIPIETZ A. [1985c], *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde*, Paris, La Découverte.

LIPIETZ A. [1985d], « Trois crises », communication au colloque *La crise actuelle par rapport aux crises antérieures,* Binghamton (USA), novembre, *Couverture Orange* CEPREMAP n? 8528, Paris.

LIPIETZ A. [1986a], « Le kaléidoscope des « Sud » » in BOYER, coord., *Capitalismes, fin de siècle,* Paris, PUF.

LIPIETZ A. [1986b], « Aspects séculaires et conjoncturels de l'intervention économique de l'Etat », colloque *Estado y Economia,* Medellin (septembre), *Couverture Orange* CEPREMAP n? 8621, Paris.

OMINAMI C. [1980], *Croissance et stagnation au Chili : éléments pour l'étude de la régulation dans une économie sous-développée,* thèse, Université Paris-X, miméo.

OMINAMI C. [1986], *Le Tiers Monde dans la crise,* Paris, La Découverte.

NOËL A. [1987], « Accumulation, regulation, and social change : an essay on french political economy », *International Organization,* 41 (2).

---

[1] Dans son livre, R. Boyer souligne les convergences et divergences avec les seuls macro-économistes, français ou étrangers. Les approches en termes de régulation ont, par ailleurs, séduit de nombreux chercheurs d'autres domaines des sciences sociales, ici et ailleurs : sciences politiques (Amérique et Europe du Nord), géographie humaine (monde anglo.,saxon), sociologie du travail, etc.

[2] Dans mon livre [1979], j'avais dû consacrer des dizaines de pages à cette polémique, ainsi qu'aux « analogies » avec la théorie des systèmes, la thermodynamique non linéaire, etc. Voir également Lipietz [1985 a].

[3] Scolie I de la proposition 37 de la IVe partie de l ?Ethique. Cf. Balibar [1985].

[4] Relative autonomie qui n'était d'ailleurs pas complètement reconnue. Ainsi, le fameux article sur le rapport salarial en longue période de R. Boyer [1977] ne fait pas de distinction entre le modus operandi de la régulation (concurrentielle ou monopoliste) et son résultat (stabilité de la norme de consommation ouvrière ou couplage avec la croissance de la productivité). Il ne faut donc pas s'étonner de voir encore des chercheurs écrire que, dans telle période, au Mexique par exemple, « puisque » les salaires décrochent par rapport à la productivité, « donc » la régulation est concurrentielle... alors qu'ils montrent, par ailleurs, le caractère extrêmement codifié, arbitré par l'Etat, du rapport salarial (il vaudrait d'ailleurs mieux parler ici de régulation (corporatiste » que « monopoliste » : cf. Lipietz [1986b].

[5] Dans mon livre [1977], j'analysais la composante « intégration de la petite production marchande agricole » dans le régime d'accumulation français d'après-guerre. Des chercheurs de l'INRA (tel G. Allaire) ont plus spécifiquement approfondi le modèle d'organisation du travail et le mode de régulation de l'agriculture intégrée. Etc.

[6] K. Marx se désolait lui-même de l'incapacité de la langue française à forger des mots évoquant dans leur construction même le caractère contradictoire du réel. A des chercheurs mexicains qui me reprochaient, eux aussi, la construction contradictoire du terme « fordisme périphérique », je rappelai que les Aztèques élevaient des temples à la dialectique et à leurs dieux aux noms contradictoires : Serpent à Plume, Miroir Fumant...

[7] Platon, Cratyle, 428 (e), 432 (a, b). Cette prise de position nominaliste dans la querelle des universaux n'est évidemment pas très représentative de la pensée de cet auteur...

[8] Cf. Lipietz [1984], Aglietta et Brender [1984]. R. Boyer fait dans le livre sous revue une mise au point à propos des engagements politiques des régulationnistes. Quant à l'apport de ces approches pour les théories du changement social, cf. Noël [1986], Lipietz [1985d].

